VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES

CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL EST CONVOQUE LE :

MERCREDI 30 AVRIL 2014 à 19h00

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL A LA MAIRIE

Fait en Mairie,
Le 24 avril 2014

Le Député-Maire,

Sylvain BERRIOS

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 avril 2014
3. Vœu rythmes scolaires : opposition à la semaine de 4 jours et demi et demande de dérogation

ADMINISTRATION GENERALE

4. Détermination du nombre de membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat (O.P.H.)
5. Élection des représentants de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés au Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat (O.P.H)
6. Élection des neuf délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Société Immobilière d'Économie Mixte de Saint-Maur-des-Fossés (S.I.E.M.)
7. Élection du délégué du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Société Immobilière d'Économie Mixte de Saint-Maur-des-Fossés autorisé à exercer les fonctions de Président assurant les fonctions de Directeur Général
8. Élection du délégué du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Société d'Économie Mixte de Saint-Maur-des-Fossés qui représentera la Commune aux Assemblées Générales des Actionnaires
9. Communication du rapport d'activité 2012 du syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC)

FINANCES COMMUNALES

10. Vote du budget primitif 2014 du budget principal intégrant l'affectation du résultat de l'exercice 2013
11. Vote du budget primitif 2014 du budget annexe de l'eau intégrant l'affectation du résultat de l'exercice 2013
12. Vote du budget primitif 2014 du budget annexe de l'assainissement intégrant l'affectation du résultat de l'exercice 2013
13. Vote du budget primitif 2014 du budget annexe de gestion des parcs de stationnement intégrant l'affectation du résultat de l'exercice 2013
14. Vote du budget primitif 2014 du budget annexe du cinéma Le Lido intégrant l'affectation du résultat de l'exercice 2013
15. Budget primitif 2014
    Vote des taux des taxes directes locales
16. Budget primitif 2014
    Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères
17. Subvention pour contraintes particulières à verser au budget annexe de gestion des parcs de stationnement pour l'exercice 2014

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

18. Modification du tableau des effectifs du personnel
19. Mise en place des modalités relatives à l'exercice du droit à la formation des élus municipaux

ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE

20. Rapport sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés
21. Fixation sur le territoire communal du périmètre portant délimitation des zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être à court terme - Secteur La Varenne / Champignol

JEUNESSE ET SPORTS

22. Attribution de subventions aux associations sportives

ENSEIGNEMENT

23. Indemnité représentative de logement des instituteurs: fixation du taux de base pour l'année 2013

AFFAIRES SOCIALES

24. Attribution d'une subvention au centre communal d'action sociale sur le budget de la Ville (exercice 2014).

MARCHES PUBLICS

25. Avenant n°6 au marché de prestations d'exploitation des installations de chauffage des ensembles immobiliers communaux et au traitement des piscines - Lot n°1: bâtiments d'enseignement et assimilés (groupes scolaires, cuisine centrale, petite enfance)

26. Avenant n°5 au marché de prestations d'exploitation des installations de chauffage des ensembles immobiliers communaux et au traitement d'eau des piscines - Lot n°2: ensemble des autres bâtiments communaux

27. Avenant n°3 au marché de prestations d'exploitation des installation de chauffage des ensembles immobiliers communaux et au traitement d'eau des piscines - Lot n°3: ensemble des piscines de Saint-Maur

28. Avenant n°3 au marché de prestations d'exploitation des installations de chauffage des ensembles immobiliers communaux et au traitement d'eau des piscines - Lot n°4: bâtiments isolés équipés de chaudière de petite puissance

COMMUNICATIONS

29. Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)